

A COUPE DES AMATEURS Demi-finales - Vincennes - Dimanche Novembre 2017 Sont seules admises à driver les personnes, titulaires de l'autorisation de monter en qualité d'amateur délivrée par les Commissaires de la S.E.C.F., ayant gagné au moins trois courses dont une éliminatoire de la coupe 2017 et désignées par l'UNAT.

Les éliminatoires entrant en compte sont celles disputées du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017.

A